

Au cours d'une conférence de presse le président de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples déclare

## Les expériences mauritaniennes dans la lutte contre la pauvreté et pour les droits de l'Homme peuvent être valablement exportées dans d'autres pays

Au terme d'une visite de quelques jours en Mauritanie, le Commissaire Yassine Sid'Ahmed El Hacem, président de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a tenu jeudi après-midi à Nouakchott une conférence de presse.

Présentant la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples, il a indiqué que la Commission dont le siège est à Banjul en Gambie est composée de 11 membres élus par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA).

Le Secrétariat de la Commission, a-t-il ajouté, coordonne l'organisation de deux sessions annuelles dont chacune dure 15 jours.

Durant ces 15 jours, la Commission discute avec les délégués d'Etat, les organisations de la société civile en particulier les institutions nationales des Droits de l'Homme. Le mandat de la Commission est de promouvoir et protéger les Droits de l'Homme au sein des Etats signataires de la Charte. Il est à rappeler que bon nombre d'Etats africains ont adhéré à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Parlant de sa mission en Mauritanie il a souligné qu'elle se situe dans le cadre de la promotion et du renforcement d'une culture des Droits de l'Homme.

La mission de protection de la Commission concerne l'examen des communications qui ne sont que des plaintes qui peuvent être soumises par des individus, des ONGs ou même des Etats sur les allégations des droits de l'homme suivant des procédures non compliquées et dont l'élément fondamental est que les voies de recours doivent être épuisées.

Les décisions prises sur ces communications sont envoyées aux Etats afin qu'ils puissent les mettre en oeuvre.

La Charte Africaine des Droits de l'Homme qui est l'instrument fondamental du système africain n'est pas le seul élément. Il y a également la Charte Africaine des Droits et du Bien être de la Femme, le Protocole de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le protocole des Droits de la Femme en Afrique ainsi que la Convention de l'UA qui régit les problèmes relatifs aux réfugiés en Afrique.

Le partenariat avec les ONGs ne peut être dénié, mais la Commission entretient un partenariat très actif avec le Système des Nations Unies, notamment le Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme basé à Genève. Chaque Commission a la responsabilité d'entreprendre des missions de promotion dans un nombre prévu d'Etats.

J'ai rencontré plusieurs acteurs y compris le Premier Ministre, des représentants des partis politiques, toutes tendances confondues, et les organisations de la société civile, a aussi dit le responsable de la Commission Africaine qui a précisé avoir visité les trois prisons de Nouakchott et tenu des rencontres avec des syndicats.

M. Yassine a ajouté que la Mauritanie prend une part très active aux travaux de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et qu'elle a même accueilli une de ses sessions en 1996.

Je suis heureux d'apprendre et de voir qu'il y a des plans et programmes de lutte contre la pauvreté et de promotion des droits de l'Homme mis en oeuvre par le Commissariat aux Droits

de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion, a-t-il précisé.

L'approche intégrée qu'ont adoptée les pouvoirs publics en Mauritanie pour lutter contre la pauvreté est excellente, a estimé le Président de la Commission Africaine, expliquant que les efforts déployés par le département chargé de la lutte contre l'Analphabétisme sont très encourageants et qu'ils doivent être poursuivis.

Cette approche est très bonne et pourrait même inspirer d'autres Etats, devait-il dire, estimant que beaucoup d'expériences mauritaniennes peuvent être valablement exportées dans d'autres pays de la sous-région et même au-delà car elles sont novatrices dans leur approche.

En marge de la présentation de la Commission Africaine, le conférencier a répondu aux questions de la presse nationale et internationale. Il a déclaré qu'aucun pays au monde ne peut prétendre être "blanc comme neige" et que les Droits de l'Homme et des Peuples sont une notion très complexe. Il a ajouté qu'après avoir rencontré tous les acteurs, ses impressions demeurent très bonnes.

M. Yassine a précisé que la Commission est un organe consultatif de l'UA et que que la future cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sera beaucoup plus percutante en ce qui concerne ses décisions et leur application.

S'agissant des prisonniers, le président de la commission a affirmé que leurs conditions de détention et de santé sont bonnes, selon les différentes ONGs et acteurs de la société civile rencontrés.